



Edité le : 22/03/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE LA MOTTE ST MARTIN

LA MOLLIERE  
38770 LA MOTTE ST MARTIN

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE22-41031	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2203-23280-1</b>		
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	HAMEAU LE VIVIER	<b>Code PSV :</b>	000005939
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET CAMPING-CARISTES		
<b>Dept et commune :</b>	<b>38 MOTTE-SAINT-MARTIN (LA)</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X : 44,9569363000</b>	<b>Y : 5,7182740000</b>	
<b>UGE :</b>	0280 - COMMUNE DE LA MOTTE SAINT MARTIN		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	CNP
<b>Nom de l'exploitant :</b>	MAIRIE DE LA MOTTE-SAINT-MARTIN	<b>Motif du prélèvement :</b>	CP
	MAIRIE		
	38770 LA MOTTE-SAINT-MARTIN		
<b>Nom de l'installation :</b>	VIVIER	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 21/03/2022 à 09h15 Réception au laboratoire le 21/03/2022	<b>Code :</b>	002314
	Prélevé par CARSO LSEHL / BEAUVOIR Laurent		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Conditions de prélèvements : ISN		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	UV		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 21/03/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Analyses physicochimiques</b> <i>Métaux</i>							

Edité le : 22/03/2022

Identification échantillon : LSE2203-23280-1

Destinataire : MAIRIE LA MOTTE ST MARTIN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Nickel total au 1er jet	38CNP*	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total au 1er jet	38CNP*	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		#
Cuivre total au 1er jet	38CNP*	0.029	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0	1.0	#

**38CNP\*** ANALYSE (CNP) CU NI PB 1ER JET (ARS38-2021)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Didier BLANCHON  
Responsable de Laboratoire

